

Fiche 11

11.-Transversale

11.2- Commandant bateau

Définition synthétique

Commande le navire et son équipage, conseille et supervise les opérations sous-marines, humaines ou robotisées, conduites depuis le bord de ce navire.

Activités principales

- Conduit en sécurité le navire et les opérations jusqu'au retour à quai
- Porte à la connaissance de chacun les règles de sécurité et de vie à observer à bord
- Veille au maintien du navire à son meilleur niveau opérationnel
- Rédige les rapports nécessaires à la bonne marche et à la maintenance du navire

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires